

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal **du comité de gestion du camping** de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue au bureau municipal situé au 1216, rue Principale, ce seizième jour de mai 2022 (16/052022) à compter de 18 heures 30 et à laquelle sont présents les membres suivants :

Rita Dufresne Gaétan Beauchesne Bernard Dumais
Nathalie Doucet Éric Beauchamp

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Sylvie Genois, greffière-trésorière, est aussi présente

Résolution 2022-05-028 Entente de fin d'emploi de la gérante du terrain et de la marina.

ATTENDU le congédiement de Madame Lise Bérubé, gérante du terrain de camping et de la marina de Saint-Roch de Mékinac, en date du 21 février 2022;

ATTENDU la plainte pécuniaire et la plainte pour congédiement fait sans cause juste et suffisante déposées par Mme Bérubé devant la CNESST suite à son congédiement;

ATTENDU les discussions ayant eu cours entre Mme Bérubé et les représentants de la Municipalité dans le cadre de la séance de médiation tenue par Mme Sylvie Desautels, médiatrice pour la CNESST, en date du 11 mai 2022;

ATTENDU les termes convenus entre la Municipalité et Mme Bérubé afin de régler ses plaintes susmentionnées et tout litige relié à son emploi et la fin de celui-ci.

Sur la proposition de Bernard Dumais, appuyé par Nathalie Doucet, il est résolu de payer la somme convenue, moins les retenues fiscales applicables, à Madame Lise Bérubé, conformément aux modalités prévues à l'entente de règlement hors cours à intervenir entre les parties, et de mandater la mairesse, Madame Rita Dufresne, afin de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce règlement.

-Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Gaétan Beauchesne, appuyé par Éric Beauchamp. Il est 18 heures 43.

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, Greffière-trésorière